



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 7 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Dans la déclaration de son Président (S/PRST/2006/35) adoptée le 30 juillet 2006, le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte dans un délai d'une semaine des circonstances du tragique incident qui avait eu lieu plus tôt dans la journée à Cana. La présente lettre donne suite à cette demande.

Le 4 août 2006, les représentants du Gouvernement libanais, de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés ont prié le Vice-Secrétaire général, Mark Malloch Brown, de me transmettre leur souhait de voir l'incident de Cana faire l'objet d'une enquête approfondie.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible en l'espace de sept jours de réunir adéquatement tous les faits pertinents et de les présenter dans un rapport détaillé, en particulier lorsque le secteur en question est difficile d'accès du fait de la poursuite des hostilités. De plus, même si des éléments du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) se sont rendus à Cana après l'attaque, aucun fonctionnaire des Nations Unies ne se trouvait sur les lieux au moment où elle s'est produite.

Les renseignements ci-après proviennent donc, sauf mention contraire, des comptes rendus officiels demandés aux Gouvernements libanais et israélien et fournis par eux et des témoignages oculaires des fonctionnaires de l'ONU qui se sont rendus à Cana après l'attaque. Des copies des notes verbales adressées aux Missions permanentes d'Israël et du Liban par le Secrétariat et des réponses qui leur ont été faites sont jointes à la présente lettre (voir les annexes).

Je voudrais aussi appeler votre attention sur les divers rapports déjà publiés par des organisations non gouvernementales internationales et locales au sujet de l'incident de Cana.

#### **La situation à Cana avant l'attaque**

Cana est un des nombreux villages disséminés dans le sud du Liban qui, depuis le début des hostilités actuelles le 12 juillet 2006, ont été victimes de bombardements et de tirs d'artillerie intenses ayant causé, notamment, des pertes civiles et un déplacement massif de la population à l'intérieur du pays.

En temps de paix, Cana a une population d'environ 12 000 habitants, composée pour l'essentiel de petits agriculteurs et de petits commerçants. Depuis le début des hostilités, le village est isolé du fait que les routes sont coupées. Il est à



l'extérieur du théâtre des opérations de la FINUL depuis la reconfiguration du déploiement de la Mission décidé en 2000. Le poste avancé de la FINUL le plus proche est à Al-Hinniyah, à quelque 20 kilomètres de distance par la route.

Ce n'est pas la première fois que Cana est victime d'une tragédie : 10 ans plus tôt, le 18 avril 1996, plus d'une centaine de civils libanais qui avaient cherché refuge dans un quartier de la FINUL ont trouvé la mort dans des tirs d'artillerie des Forces de défense israéliennes.

En ce qui concerne l'incident récent, au matin du 30 juillet 2006, Cana a été frappé par des missiles de l'armée de l'air israélienne qui ont fait des victimes parmi les civils et ont endommagé des bâtiments.

Les passages cités ci-après sont extraits de la note verbale du Gouvernement israélien reproduite dans les annexes :

« Cana est le centre du quartier général du Hezbollah dans la région. Il abrite d'importants stocks d'armes et sert de refuge aux terroristes en fuite et plus de 150 missiles y ont été tirés sur le nord d'Israël. À Cana, le Hezbollah, organisation terroriste, a installé un centre de commandement régional où ont été planifiées de nombreuses attaques contre Israël.

Depuis le début des hostilités, les habitants de 150 localités israéliennes sont exposés à des dangers sans précédent du fait des attaques et tirs de missiles incessants provenant de plusieurs secteurs, dont celui de Cana. Comme les autres opérations, le raid contre Cana avait pour but de défendre des citoyens israéliens.

Tôt dans la matinée du 30 juillet 2006, l'armée de l'air israélienne a attaqué des sites de lancement de missiles dans le village de Cana. Auparavant, Israël avait publiquement demandé aux habitants de se tenir éloignés des terroristes et de fuir les secteurs d'où des missiles étaient tirés. Des tracts largués par avion leur avaient enjoint de quitter le village pour se protéger, car le Hezbollah a pour habitude de tirer des roquettes à proximité immédiate des habitations, et pendant plusieurs jours, des messages avaient été diffusés à la radio pour les avertir de l'attaque. L'intervention militaire israélienne dans le secteur a été décidée parce que l'on pensait que les habitants avaient tenu compte de ces avertissements et étaient partis. »

Les citations ci-après sont extraites des notes verbales du Gouvernement libanais reproduites dans les annexes :

« Le 30 juillet, l'armée de l'air israélienne a tiré sur un immeuble de trois étages du village de Cana où les membres de deux familles élargies, les Shalhoub et les Hashem, avaient cherché refuge. Selon le maire de Cana, les civils s'étaient réfugiés dans cet immeuble parce qu'une cave renforcée y avait été aménagée. Ils n'avaient pu quitter le secteur parce que les routes étaient détruites et que les attaques israéliennes se poursuivaient sans relâche.

...

Aucun des corps retrouvés ne portait de signes indiquant que des militants s'étaient mêlés aux civils et les sauveteurs n'ont trouvé aucune arme dans l'immeuble bombardé ».

« Une enquête conduite par les autorités militaires libanaises n'a révélé aucun élément indiquant que des roquettes avaient été tirées à proximité du bâtiment.

Des avions de surveillance sans pilote survolent fréquemment le village, de sorte que les forces israéliennes devaient être informées de la présence de civils ».

### **L'attaque**

À 8 h 15, le 30 juillet 2006, les autorités libanaises ont informé la FINUL qu'une maison du village de Cana avait été touchée par des frappes aériennes israéliennes qui avaient fait un certain nombre de victimes civiles. Selon les autorités libanaises, le matin du 30 juillet 2006, vers 1 h 30, une habitation de trois étages et une cave située dans une zone résidentielle du village de Cana, dans le sud du Liban, ont été frappées par un ou plusieurs missiles tirés par l'armée de l'air israélienne. Le bâtiment s'est effondré, tuant ou blessant gravement un certain nombre de personnes.

Les autorités libanaises ont demandé à la FINUL d'obtenir de l'armée de l'air israélienne une habilitation de sécurité et un passage sécurisé jusqu'à Cana pour les équipes de secours et les équipes médicales libanaises et d'envoyer ses propres équipes médicales et techniques pour aider à la conduite des opérations de recherches et de sauvetage. La FINUL a immédiatement transmis cette requête au commandement du nord de l'armée de l'air israélienne par les voies habituelles.

L'armée libanaise a informé la FINUL que la police, la défense civile et l'armée libanaise n'étaient arrivées sur les lieux qu'aux alentours de 7 heures du fait du pilonnage aérien incessant qui rendait l'accès au site difficile. La FINUL a été également informée que l'armée, la police et la défense civile libanaise n'avaient pas pu commencer les opérations de sauvetage avant 9 heures en raison des tirs aériens qui se poursuivaient. Accompagnées de deux véhicules blindés de transport de troupes destinés à assurer leur protection, deux équipes médicales de la FINUL – composée chacune d'un médecin et de deux infirmières disposant d'une ambulance, ainsi que, pour la seconde, d'un bus pour l'évacuation des blessés – ont été envoyées à Cana à 9 h 45. Ces équipes sont arrivées à Cana à 10 h 15 et 11 heures respectivement. Au moment de leur arrivée, entre 15 et 20 ambulances appartenant à la Croix-Rouge libanaise, aux municipalités et aux hôpitaux se trouvaient sur les lieux.

Sitôt arrivées, les deux équipes médicales de la FINUL ont pris part aux opérations de sauvetage menées par la Croix-Rouge libanaise, l'armée libanaise et d'autres sauveteurs. Un nombre non confirmé de corps avaient déjà été retirés des décombres et huit survivants environ évacués en direction de l'hôpital le plus proche. Les équipes médicales de la FINUL ont aidé à dégager des gravats 17 corps supplémentaires, dont la plupart étaient des femmes ou des enfants. Les équipes médicales de la FINUL ont quitté les lieux à 17 h 15. La FINUL a indiqué dans son rapport que trois autres maisons proches de celle qui avait été touchée étaient endommagées et qu'un certain nombre de véhicules dans la rue avaient été endommagés ou détruits.

Plus tard dans la journée du 30 juillet 2006, la FINUL a, à la demande des autorités libanaises, envoyé à Cana une équipe de secours et de sauvetage disposant

d'un excavateur, d'un bulldozer et d'autres moyens techniques, qui a déblayé les gravats et facilité les recherches dans les décombres du bâtiment. Après consultation avec l'armée et la Croix-Rouge libanaise, l'équipe de secours et de sauvetage de la FINUL a quitté les lieux à 19 h 30.

Selon les indications du Gouvernement libanais, on a retrouvé jusqu'à présent 28 corps, parmi lesquels ceux de 14 enfants environ. Les efforts de sauvetage étant pour l'instant suspendus, ce bilan pourrait s'alourdir.

Le 1<sup>er</sup> août 2006, des véhicules blindés de la FINUL ont escorté à l'aller et au retour un convoi humanitaire des Nations Unies organisé par le Programme alimentaire mondial pour acheminer des vivres de Tyr à Cana. La FINUL a indiqué dans son rapport que 300 personnes environ se trouvaient encore dans le village.

La FINUL n'est pas en mesure de confirmer ou de démentir que le Hezbollah lançait des opérations militaires à partir de Cana le 30 juillet ou les jours précédents.

Selon le Gouvernement libanais, les 28 personnes dont les corps ont été retrouvés à ce jour étaient toutes des civils. De nombreux habitants de Cana qui étaient présents au moment de l'attaque et avec qui le personnel de la FINUL s'est ensuite entretenu ont déclaré que le bâtiment était occupé par des civils.

Selon les sauveteurs, les membres d'organisations de défense des droits de l'homme et les journalistes de la presse internationale qui sont arrivés à Cana après l'attaque du 30 juillet, les survivants leur ont déclaré avoir été dans l'impossibilité de fuir Cana à cause des cratères et des décombres qui leur barraient la route, ou être restés en arrière parce qu'ils étaient vieux ou malades, ou qu'ils n'avaient pas d'argent ou d'essence pour utiliser des moyens de transport.

#### **Déclaration du CICR**

Votre attention est appelée sur la déclaration faite le 30 juillet par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) :

« Le CICR est alarmé par le nombre toujours plus important de victimes civiles engendré par le conflit armé en cours.

Lors des opérations militaires qu'ont lancées aujourd'hui les forces armées israéliennes contre le village de Cana, un bâtiment abritant des civils a été touché de plein fouet. À l'heure où nous rédigeons le présent communiqué, la Croix-Rouge libanaise et la Défense civile libanaise ont retiré des décombres le corps de 28 personnes, dont 19 enfants.

Le fait qu'une partie à un conflit avertisse préalablement les civils d'attaques imminentes ne la dispense en rien de ses obligations au regard des règles et des principes du droit international humanitaire. Les principes de distinction et de proportionnalité doivent en particulier être respectés en toutes circonstances.

Dix-neuf jours après le début du conflit, le CICR observe avec beaucoup d'inquiétude l'escalade continue des hostilités et déplore le non-respect du droit international par les parties au conflit.

Le CICR lance une fois encore un appel urgent pour qu'une distinction soit faite en tout temps entre la population civile et les combattants, ainsi qu'entre les biens civils et les objectifs militaires. Toutes les précautions

nécessaires doivent être prises pour épargner la vie des civils et les biens de caractère civil, et pour faire en sorte que les blessés aient accès aux structures médicales. »

### **Observations**

Je suis profondément bouleversé par les événements tragiques survenus à Cana et par les conséquences générales de ce conflit sur les populations civiles du Liban et d'Israël. Selon les autorités libanaises et les sources israéliennes, à la date du 5 août 2006, après 25 jours de conflit, plus de 933 civils libanais et 35 civils israéliens avaient été tués. Quelque 915 000 Libanais, soit un quart de la population totale du pays, au nombre desquels figure plus de 80 % de la population vivant au sud du Litani, ont été déplacés du fait du conflit, et une majorité d'entre eux ont aujourd'hui besoin d'être secourus. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont dû se réfugier dans des abris antiaériens; un plus grand nombre encore ont fui le nord d'Israël.

L'attaque sur Cana doit être replacée dans le contexte plus large de ce qui, selon les renseignements préliminaires dont dispose l'Organisation des Nations Unies, y compris des récits de témoins oculaires, pourrait constituer une série de violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, commises au cours des hostilités actuelles. J'ai à maintes reprises condamné toute action qui prend pour cible des civils et je demande une fois encore à toutes les parties au conflit de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et, en particulier, de prendre toutes les précautions nécessaires pour épargner la vie des civils et les biens civils.

Les conséquences du conflit actuel sur les populations civiles du Liban et d'Israël atteignent un degré de gravité tel qu'il importe de recueillir de plus amples renseignements, notamment sur les violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. J'appuie donc les appels en faveur d'une enquête plus poussée.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter d'urgence cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**

## Annexe I

### **Note verbale, datée du 31 juillet 2006, adressée à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétariat**

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2006/35) ci-après, adoptée le 30 juillet 2006 :

« Le Conseil de sécurité se déclare extrêmement choqué et bouleversé par le bombardement d'un immeuble résidentiel par les Forces de défense israéliennes à Cana, dans le Sud-Liban, qui a entraîné la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants, et blessé de nombreuses autres personnes. Il présente ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple libanais.

Le Conseil de sécurité déplore vivement la perte de ces êtres innocents et la mort de civils dans le présent conflit et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans une semaine au plus tard des circonstances de ce tragique incident.

Le Conseil de sécurité se déclare préoccupé par la menace d'une escalade de la violence qui aggraverait encore la situation humanitaire, appelle à la cessation de la violence et souligne l'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le Conseil de sécurité se déclare à nouveau extrêmement préoccupé par les pertes en vies humaines et les souffrances subies par les populations libanaise et israélienne, la destruction généralisée des infrastructures civiles et le nombre accru de personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité demande instamment à toutes les parties d'autoriser un accès immédiat et sans restriction à l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité déplore tous les actes dirigés contre le personnel des Nations Unies et demande que la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies soient pleinement respectées.

Le Conseil de sécurité se déclare déterminé à travailler sans plus tarder à l'adoption d'une résolution pour régler durablement la crise, en s'appuyant sur les initiatives diplomatiques en cours.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. »

Le Conseil de sécurité ayant prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans un délai d'une semaine, le Secrétariat a l'honneur de demander d'urgence à la Mission permanente d'Israël de lui communiquer le 3 août 2006 au plus tard tous les renseignements pertinents au sujet de l'incident. Le Secrétariat prie en outre le Gouvernement israélien de coopérer pleinement avec les représentants du Secrétaire général sur le terrain qui entreront en contact avec les représentants du Gouvernement israélien et des Forces de défense israéliennes.

## Annexe II

### **Note verbale, datée du 31 juillet 2006, adressée à la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétariat**

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2006/35) ci-après, adoptée le 30 juillet 2006 :

« Le Conseil de sécurité se déclare extrêmement choqué et bouleversé par le bombardement d'un immeuble résidentiel par les Forces de défense israéliennes à Cana, dans le Sud-Liban, qui a entraîné la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants, et blessé de nombreuses autres personnes. Il présente ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple libanais.

Le Conseil de sécurité déplore vivement la perte de ces êtres innocents et la mort de civils dans le présent conflit et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans une semaine au plus tard des circonstances de ce tragique incident.

Le Conseil de sécurité se déclare préoccupé par la menace d'une escalade de la violence qui aggraverait encore la situation humanitaire, appelle à la cessation de la violence et souligne l'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le Conseil de sécurité se déclare à nouveau extrêmement préoccupé par les pertes en vies humaines et les souffrances subies par les populations libanaise et israélienne, la destruction généralisée des infrastructures civiles et le nombre accru de personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité demande instamment à toutes les parties d'autoriser un accès immédiat et sans restriction à l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité déplore tous les actes dirigés contre le personnel des Nations Unies et demande que la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies soient pleinement respectées.

Le Conseil de sécurité se déclare déterminé à travailler sans plus tarder à l'adoption d'une résolution pour régler durablement la crise, en s'appuyant sur les initiatives diplomatiques en cours.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. »

Le Conseil de sécurité ayant prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport dans un délai d'une semaine, le Secrétariat a l'honneur de demander d'urgence à la Mission permanente du Liban de lui communiquer le 3 août 2006 au plus tard tous les renseignements pertinents au sujet de l'incident. Le Secrétariat prie en outre le Gouvernement libanais de coopérer pleinement avec les représentants du Secrétaire général sur le terrain qui entreront en contact avec les représentants du Gouvernement libanais et des Forces armées libanaises.

### Annexe III

#### **Note verbale datée du 3 août 2006, adressée au Secrétariat par la Mission permanente d'Israël auprès de l'ONU**

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 30 juillet 2006 (S/PRST/2006/35), relative au bombardement d'un immeuble d'habitation par les forces de défense israéliennes à Kfar Cana.

Cana est le centre du siège du Hezbollah dans la région. Il abrite d'importants stocks d'armes et sert de refuge aux terroristes en fuite, et plus de 150 missiles y ont été tirés sur le nord d'Israël. À Cana, le Hezbollah, une organisation terroriste, a installé un centre régional de commandement où ont été planifiées de nombreuses attaques contre Israël.

Depuis le début des hostilités, les habitants de 150 localités israéliennes sont exposés à des dangers sans précédent du fait des attaques et tirs de missiles incessants provenant de plusieurs secteurs, dont celui de Cana. Comme les autres opérations, le raid contre Cana avait pour but de défendre des citoyens israéliens.

Tôt dans la matinée du 30 juillet 2006, l'aviation israélienne a attaqué des bases de lancement de missiles dans le village de Cana. Auparavant, Israël avait demandé publiquement aux habitants de se tenir éloignés des terroristes et de fuir les secteurs d'où des missiles étaient tirés. Des tracts largués par avion leur avaient enjoint de quitter le village pour se protéger, car le Hezbollah a pour habitude de tirer des roquettes à proximité immédiate des habitations, et pendant plusieurs jours des messages avaient été diffusés à la radio pour les avertir de l'attaque. L'intervention militaire israélienne a été décidée parce que l'on pensait que les habitants avaient tenu compte de ces avertissements et étaient partis.

Un certain nombre de raids ont été effectués dans la matinée du 30 juillet 2006, entre minuit et 8 h 30. L'un d'eux, qui a été effectué entre minuit et 1 heure du matin, a pris pour cible les alentours de l'immeuble en question. Selon les enquêtes sur ce raid, notamment une déclaration indépendante de l'hôpital public libanais de Tyr, le nombre de pertes civiles qu'il a entraînées serait de 28 et non de 54, comme cela a été dit dans un premier temps.

Israël vise des cibles qui sont distinctement terroristes. Il ne vise pas de civils innocents. Il déplore les pertes civiles que le raid a entraînées mais accuse le Hezbollah de manipuler les civils libanais innocents et de s'en servir comme de boucliers humains. Les terroristes du Hezbollah ont pris la population civile du Sud-Liban en otage à maintes reprises et se sont servis de civils libanais innocents comme de boucliers pour mener des activités terroristes. Israël déplore vivement les pertes en vies humaines causées par le conflit mais on ne peut en dire autant du groupe terroriste qu'est le Hezbollah : lorsqu'un enfant libanais est tué, Israël le déplore; lorsqu'un enfant israélien est tué, le Hezbollah s'en réjouit.

Le souci d'épargner la vie des civils libanais innocents, cruellement exploités par le Hezbollah dans son agression contre Israël, fait partie intégrante de la doctrine militaire israélienne. Israël prend le plus grand soin de réduire au minimum les préjudices et les souffrances infligés à la population civile, et cela au détriment de l'efficacité de ses opérations. Les tracts largués par avion dans lesquels il était

demandé aux habitants de Kfar Cana de partir ont réduit l'effet de surprise de l'attaque israélienne en informant les terroristes du Hezbollah de ce qui allait se passer et mis en danger les soldats israéliens qui se trouvaient dans le secteur.

Les agressions contre Israël n'ont fait que s'intensifier. Hier, un nombre record de 230 missiles ont été tirés du Sud-Liban sur le territoire israélien, ce qui porte à plus de 2 000 le nombre des missiles lancés sur le pays. En début de journée, aujourd'hui, huit Israéliens ont été tués et 36 autres blessés lors d'une succession ininterrompue d'attaques.

#### **Annexe IV**

### **Lettre datée du 2 août 2006, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'ONU**

Me référant à la note verbale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies datée du 31 juillet 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint quelques-unes des premières informations sur le massacre de Cana dont la Mission permanente du Liban a eu connaissance.

Je vous fais part, par la même occasion, de la demande du Gouvernement libanais tendant à ce que vous constituiez une mission d'établissement des faits pour enquêter sur ce tragique incident.

Le Gouvernement libanais se déclare prêt à coopérer pleinement avec cette mission.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Caroline **Ziade**

## République libanaise

[Original : arabe]

### Ministère de l'information

#### Rapport sur les événements du dimanche 30 juillet 2006

Le lundi 31 juillet, vingtième jour de l'agression ouverte d'Israël contre le Liban, l'armée de l'air israélienne a attaqué des zones situées dans le sud du pays et dans la Bekaa, et l'armée libanaise a fait front à une tentative de débarquement israélienne près d'Al-Yammoune, à la suite de trois attaques lancées dans cette zone contre une position de l'armée libanaise à Ouadi Al-Zeitouni, à Baalbeck, ainsi que contre un véhicule civil à Douris.

L'armée de l'air israélienne a également attaqué une position de l'armée libanaise dans la zone d'Iqlim Al-Taffah (zone de Nabatiye) et incendié un véhicule blindé de transport de troupes.

À une heure tardive, la nuit précédente, un civil a été tué à Tair Haifa, à la suite des attaques israéliennes, à proximité du port d'Al-Naqoura, au sud de Tyr.

Dix-neuvième jour (massacre de Cana-Tyr)

Le dimanche 30 juillet, le sud et tout le reste du Liban ont appris au réveil l'horrible massacre perpétré par l'ennemi israélien dans la ville de Cana, qui a fait 62 victimes, pour la plupart (plus de 40) des enfants, dont 15 handicapés physiques ou mentaux, comme l'a déclaré le député Bahiya Al-Hariri au Parlement libanais.

Le 18 avril 1996, Cana se trouvait dans la même situation que le dix-neuvième jour de la guerre ouverte d'Israël contre le Liban en juillet 2006, et le « message » était le même : aucun endroit n'est à l'abri des crimes et de la sauvagerie des Israéliens, – ni les locaux de l'ONU, ni les habitations privées, ni les abris, ni les routes – et les ambulances ou camions non militaires ne sont pas non plus sacrosaints. Le même message protège les criminels, qui n'ont pas à rendre compte de leurs actes et peuvent agir avec impunité, et expose les enfants aux armes les plus destructives, en les poursuivant jusque dans les aires de jeux, les abris, les bras de leurs mères et de leurs pères et sur les épaules de leurs grands-parents, et en les pourchassant sur la route alors qu'ils cherchent à trouver refuge à l'intérieur de murs où ils pensaient être à l'abri des désastres de deux siècles, le XX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup>.

C'étaient des enfants et leurs familles sont innocentes. Et pourtant, elles ne croyaient plus en rien parce qu'en 1996, l'ennemi leur avait donné pour instruction de quitter leur foyer sous peine de bombardements, et lorsqu'elles avaient suivi ces instructions, l'ennemi les avait pourchassés jusqu'aux quartiers de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et avait fait tomber sur eux « les raisins de la colère ». L'ennemi a donné aux habitants de Marouanine l'ordre d'évacuer la ville et quand ils sont partis, il en a incinéré 24 qui s'enfuyaient à bord d'un camion. Il en est allé de même avec des habitants d'Al Mansouri, qui se sont enfuis dans une ambulance qui est devenue leur cercueil. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré rester dans leurs maisons où les murs, les jouets et les lits ont été couverts de leur chair et de leur sang.

Le premier incident qui s'est produit à Cana avait été perpétré par le gouvernement de Shimon Peres, partisan de la création d'un « grand Moyen-Orient »; le second l'a été par le gouvernement d'Ehud Olmert, qui a mis en pièces les enfants de Cana en invoquant le slogan du « nouveau Moyen-Orient ». Les enfants de Cana ne connaissaient que les mots « Orient » et « nouveau », et

pensaient à de nouveaux vêtements et de nouveaux jouets; ce n'étaient que des enfants, mais ils rejetaient les solutions moyennes concernant l'« Orient »; et c'est la raison pour laquelle ils ont péri.

Cana, qui avait été victime du premier massacre à minuit, à subi l'horreur du second à l'aube, quand ses quartiers résidentiels ont été attaqués par l'ennemi qui a détruit de nombreux immeubles, le plus important étant un immeuble de trois étages situé sur la route de Cana à Hay Al-Kharija. D'après Abbas Hashim, une soixantaine de personnes des familles Hashim et Shalhoub s'étaient réfugiées dans cet immeuble, pensant qu'elles y étaient plus en sécurité que dans leurs maisons à un seul étage.

Des ambulances et des équipes de secours se sont précipitées vers le site et ont essayé de soulever les décombres et d'en retirer les morts et les blessés pendant sept heures, en dépit des routes détruites et malgré les attaques continues dans la zone et la détermination des Israéliens d'expulser les innocents, même s'il n'y avait plus que des morts et des blessés. Les avions de l'armée ennemie ont attaqué une ambulance de la Croix-Rouge sur la route de Cana à Tyr et ont repris leurs attaques aux alentours des villes de Cana et de Saddiqine. Pendant toute la matinée, les opérations de secours ont été accompagnées par des attaques successives dirigées contre les deux villes et les abords de Deir Aamess.

Les équipes de secours et les ambulanciers ont eu du mal à dégager les victimes des décombres et la Croix-Rouge a demandé d'urgence des excavatrices et des engins de déblaiement. Un responsable de la défense civile dans la région de Tyr a également demandé de l'aide pour dégager les décombres et retirer les morts et les blessés de l'immeuble de la famille Hashim et d'autres immeubles résidentiels.

Les membres ci-après de la famille Hashim ont été tués : Mahdi Ahmad Hashim, Hassan Hashim, Ibrahim Hashim, Fatima Muhammad Hashim, Ali Ahmad Hashim, Muhammad Mahdi Hashim, Ibrahim Ahmad Hashim et Ja' Jar Mahdi Hashim.

Les membres ci-après de la famille Shalhoub ont été tués : Lina Muhammad Shalhoub, Nabila Ali Shalhoub, Ali Ahmad Mahmoud Shalhoub, Taysir Muhammed Shalhoub, Zeinab Ali Amini Shalhoub, Ali Ahmad Shalhoub et Yahya Ahmad Shalhoub.

En sus des victimes de ces deux familles, les personnes ci-après ont été tuées : Khadija Ali Younis, Maryam Hassan Mahsin et Ali Zeid.

Les personnes ci-après ont été blessées : Najru Shalhoub, Zeinab Mahmoud Yousif, Muhammad Qasim Shalhoub, Muhammad Ali Shalhoub, Hassan Muhammad Shalhoub, Khadija Ubbeid, Hiyam Hashim, Hala Ahmad Shalhoub, Zeinab Shalhoub et Iman Hussein.

Au même moment, l'armée de l'air israélienne a intensifié ses attaques contre les villages de la région de Tyr, en les concentrant sur le village de Deir Aamess près de Cana pour entraver les opérations de secours. L'ennemi a menacé les villageois restants d'un sort analogue s'ils ne s'en allaient pas.

Dans la ville de Deir Qanoun Al-Nahr, le corps de Zeinab Azz Al-Din est toujours enseveli sous les décombres de la maison récemment détruite d'un membre de la famille Azz Al-Din. Dans la ville de Saddiqine, il reste un certain nombre de corps carbonisés dans des véhicules qui ont été frappés par les bombardements ennemis sur la route d'Al-Aasi. Dans la ville de Jbal Al-Botm, il reste un corps dans un bâtiment détruit par les bombardements.

**Annexe V**

**Lettre datée du 4 août 2006, adressée au Secrétaire  
général par la Chargée d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Liban auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la lettre que je vous ai adressée le 2 août 2006, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint d'autres informations sur le massacre de Cana dont la Mission permanente du Liban a eu connaissance.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Caroline **Ziade**

## Informations factuelles sur le massacre qui a eu lieu à Cana le 30 juillet 2006

Le 30 juillet 2006, les forces israéliennes ont commis à nouveau un crime de guerre dans le village de Cana, au sud du pays. Aux premières heures de la journée, alors que les habitants du village dormaient en paix, la machine de guerre israélienne a lancé des missiles contre un immeuble d'habitation de trois étages, réservant ainsi à certains de ses occupants un sort meurtrier : au moins 62 des civils qui y avaient trouvé refuge, pour la plupart des enfants, ont été tués. C'est la deuxième fois en 10 ans que le village de Cana est plongé dans la détresse et le chagrin. La première fois, en 1996, les forces israéliennes avaient visé un complexe de l'ONU et tué 110 civils libanais. Pour se protéger des frappes aériennes non sélectives, les habitants du village s'étaient en effet réfugiés dans le complexe en pensant qu'ils y seraient en sécurité puisqu'il était sous la protection d'une force de maintien de la paix des Nations Unies.

Le 30 juillet, l'aviation israélienne a tiré sur un immeuble de trois étages de Cana où les membres de deux familles élargies, les Shalhoub et les Hashem, s'étaient réfugiés. Selon le maire de Cana, ces civils s'étaient réfugiés dans cet immeuble parce qu'une cave renforcée y avait été aménagée. Ils n'avaient pu quitter le secteur parce que les routes avaient été détruites et que les attaques israéliennes se poursuivaient sans relâche.

Le premier missile a touché l'immeuble vers 1 heure du matin. Le deuxième l'a touché moins de 10 minutes plus tard et l'a fait immédiatement s'effondrer. Selon l'armée libanaise, au moins 62 civils, dont 40 enfants, sont morts écrasés. Il y avait parmi eux 15 enfants retardés mentaux ou physiquement handicapés.

Selon le *New York Times* :

« Huit au moins des occupants de l'immeuble ont survécu et ont raconté l'horreur de cette terrible nuit. Certains sont restés enterrés jusqu'au matin. D'autres ont réussi à se dégager des gravats en rampant. M<sup>me</sup> Shalhoub s'est assise sous un arbre en compagnie de Mohammad Shalhoub, qui n'avait plus son fauteuil roulant, et de trois autres personnes et a écouté les avions qui passaient au-dessus d'eux dans la nuit.

Le premier missile, qui a frappé l'immeuble vers 1 heure du matin, a projeté Mohammad Shalhoub, un membre de la famille qui se déplace en fauteuil roulant, dans l'ouverture d'une porte. Ses cinq enfants, âgés de 2 à 12 ans, se trouvaient encore à l'intérieur de l'immeuble, ainsi que sa femme, sa mère et un neveu âgé de 10 ans. Il a tenté de se frayer un chemin jusqu'à eux mais, quelques minutes plus tard, un autre missile s'est abattu sur l'immeuble. Au matin, lorsque les sauveteurs sont arrivés, les huit membres de sa famille étaient morts.

« J'ai eu l'impression de tourner sur moi-même, de voir la terre s'élever au-dessus de moi puis de m'y enfoncer », a déclaré M. Shalhoub (38 ans) sur son lit d'hôpital, à Tyr, le regard dans le vide.

« J'avais la bouche pleine de sable », a dit M<sup>me</sup> Shalhoub, qui a déclaré que les médecins avaient dit à sa famille que les personnes qui étaient mortes avaient été suffoquées ou écrasées. » (*New York Times*, 31 juillet 2006).

Les équipes de secours, dont celle de la Croix-Rouge et de la défense civile libanaise, n'ont pu atteindre le village avant 9 heures du matin parce qu'Israël continuait à bombarder lourdement le secteur et, surtout, parce que l'aviation israélienne prenait pour cibles les ambulances de la Croix-Rouge qui étaient parties immédiatement à Cana secourir les blessés. Aucun des corps retrouvés ne portait de signe indiquant que des militants s'étaient mêlés aux civils et les sauveteurs n'ont trouvé aucune arme dans l'immeuble bombardé.

De plus, les forces israéliennes n'ont pas produit le moindre élément prouvant que le Hezbollah se trouvait à l'intérieur ou à proximité de l'immeuble au moment de l'attaque. Les sauveteurs ont indiqué qu'après celle-ci, un gaz malodorant s'était répandu, ce qui avait donné à penser que les missiles utilisés faisaient partie de ceux qui sont interdits en vertu du droit international. Selon un expert militaire, ces missiles pesaient 1 tonne et pouvaient être équipés d'une tête contenant de l'uranium appauvri (*Al-Arabiyah*).

L'article 8 2) b) i) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie de crime de guerre :

« le fait de lancer des attaques délibérées contre la population civile en général ou contre des civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités ».

L'article 8 2) b) ii) du Statut qualifie également de crime de guerre :

« le fait de lancer des attaques délibérées contre des biens civils qui ne sont pas des objectifs militaires ».

À Cana, les forces israéliennes ont délibérément attaqué les civils qui s'étaient réfugiés dans un secteur où il n'y avait que des immeubles d'habitation, ce qui constitue sans aucun doute un *crime de guerre* à l'encontre de civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités.

Le droit international humanitaire établit une distinction entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires. Le Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève dispose à ce sujet que :

« ... Sont biens de caractère civil tous les biens qui ne sont pas des objectifs militaires... »

Le paragraphe 2 du même article dispose en outre que les objectifs militaires :

« ... sont limités aux biens qui, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation, apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre en l'occurrence un avantage militaire précis ».

Tout objectif qui ne répond pas à ces critères est considéré comme un bien de caractère civil. Lorsqu'il y a un doute quant à la question de savoir si un objectif a été visé à des fins militaires, le paragraphe 3 de l'article 52 dispose très clairement que :

« En cas de doute, un bien qui est normalement affecté à un usage civil, tel qu'un lieu de culte, une maison, un autre type d'habitation ou une école, est présumé ne pas être utilisé en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire. »

Les autorités israéliennes ont objecté que leurs forces militaires avaient averti les habitants de Cana qu'ils devaient quitter le village, ce qui revenait à considérer

que tous ceux qui choisissaient d'y rester étaient affiliés au Hezbollah. Cela représente en soi une violation flagrante du droit international, compte tenu en particulier du paragraphe 2 de l'article 51 du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève, qui se lit comme suit :

« Ni la population civile en tant que telle ni des personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. »

De même, les autorités israéliennes ont tenté de justifier leur action meurtrière en affirmant que des combattants se trouvaient dans la population civile. D'une part, un tel argument est infondé, aucun des corps retrouvés n'ayant permis d'aboutir à cette conclusion. D'autre part, il constitue une violation flagrante du droit international humanitaire, le paragraphe 3 de l'article 50 du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève déclarant sans équivoque que :

« La présence au sein de la population civile de personnes isolées ne répandant pas à la définition de personne civile ne prive pas cette population de sa qualité. »

Enfin, les autorités israéliennes ont prétendu, pour justifier le carnage, qu'un grand nombre de roquettes avaient été tirées sur Israël par des combattants du Hezbollah à partir du village et de ses environs. Cet argument constitue lui aussi une violation flagrante du droit international humanitaire si l'on considère en particulier les dispositions ci-après du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève :

– Article 51 5) b) :

« Seront, entre autres, considérés comme effectués sans discrimination les types d'attaques suivants :

b) Les attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu. »

– Article 51 8) :

« Aucune violation de ces interdictions ne dispense les parties au conflit de leurs obligations juridiques à l'égard de la population civile et des personnes civiles, y compris l'obligation de prendre les mesures de précaution prévues par l'article 57. »

Les mesures en question consistent à s'abstenir de lancer une attaque, voire d'annuler une attaque en cours, lorsqu'on peut penser que cette attaque causera des pertes disproportionnées en vies humaines dans la population civile.

Enfin, compte tenu du droit international humanitaire, les forces israéliennes sont constamment tenues d'établir à tout moment une distinction entre les civils et les biens civils, d'une part, et les objectifs militaires, d'autre part. Lancer des avertissements à la population civile ne les dispense pas de leur obligation de respecter les règles et principes du droit international humanitaire. Les forces israéliennes devraient en toutes circonstances observer comme il se doit les principes de la distinction et de la proportionnalité.

## **République libanaise**

### **Ministère des affaires étrangères et des émigrés**

N° : 3740/5

Depuis le 12 juillet, le Liban est la cible d'une agression féroce qui est disproportionnée aux termes des normes du droit international reconnues par la communauté internationale et le Conseil de sécurité.

D'après le Haut Comité de secours libanais, le nombre de victimes s'établit comme suit : 863 morts, 3 280 blessés, 913 760 personnes déplacées, dont un grand nombre se trouvent sans abri, du fait que les immeubles et les habitations ont été totalement détruits.

Le Liban souhaite placer le massacre de Cana dans le contexte des autres crimes de guerre qu'Israël a commis et continue à commettre délibérément au Liban, ayant exposé les faits concernant le massacre.

#### **I. Les agressions israéliennes en tant que schéma systématique de crimes de guerre**

Israël a systématiquement violé le droit international humanitaire dans le cadre de ses agressions militaires contre le Liban.

- Israël a délibérément cherché à détruire les infrastructures en attaquant l'aéroport de Beyrouth, les ports libanais, les ponts dans le sud et dans le nord en violation des principes du droit international humanitaire. Au 22 juillet, le montant des dommages était estimé à environ 2 milliards de dollars des États-Unis.
- Israël impose un blocus naval et aérien au Liban et empêche les missions de secours de se rendre dans le Sud-Liban ou dans la vallée de la Bekaa, en violation du principe selon lequel il est illégal d'utiliser intentionnellement contre les personnes civiles la famine comme méthode de combat, en les privant des biens indispensables à leur survie, notamment en empêchant délibérément l'acheminement de secours.
- Israël a, à maintes reprises, attaqué des convois de secours ou des véhicules. Des attaques ont été délibérément lancées contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre de missions d'aide humanitaire ou de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies (meurtre de quatre observateurs des Nations Unies le 25 juillet).
- Depuis le début de cette agression, Israël poursuit une politique délibérée consistant à attaquer les civils, que ceux-ci se trouvent dans des abris, cherchent à s'enfuir ou soient blessés. Les forces israéliennes auraient attaqué des ambulances et des équipes de secours, alors même que celles-ci cherchaient à atteindre les victimes des bombardements, et ont pris comme cible le bâtiment de la défense civile à Tyr.
- D'après Human Rights Watch, le Ministre israélien de la justice, Haim Ramon, aurait déclaré que : « Tous ceux qui se trouvent à l'heure actuelle dans le Sud-Liban sont des terroristes, associés d'une manière ou d'une autre à

Hezbollah », donnant ainsi à Israël une excuse pour attaquer tout civil restant dans une zone considérée par Israël comme une zone de guerre.

- Israël a, à de multiples reprises, attaqué des habitations de civils et des véhicules civils qui cherchaient à s'enfuir de la zone frontalière assiégée dans le sud, tuant des familles entières sans qu'aucun objectif militaire ne soit à proximité, en violation systématique de la règle coutumière de base concernant la protection des civils (fréquemment appelée le principe de la distinction entre la population civile et les combattants).

Exemples d'attaques dirigées contre des habitations, et ciblant des civils, essentiellement des enfants :

- Meurtre de 13 civils à Dweir, le 13 juillet;
- Meurtre de neuf civils à Baflay, le 13 juillet;
- Meurtre de 12 civils à Zibqine, le 13 juillet.

À la date de la rédaction du présent rapport, des victimes innocentes se trouvent encore dans les décombres à Srifa (où l'on estime pour le moment à 40 le nombre de victimes civiles), car il est impossible de les atteindre, vu qu'Israël interdit tout passage.

Un exemple dramatique d'attaques dirigées contre des civils en fuite est le meurtre de 21 civils qui cherchaient à s'enfuir de Marouahine le 15 juillet, alors qu'Israël leur avait dit d'évacuer cette ville.

Tous les incidents décrits ci-dessus constituent des crimes de guerre au regard du droit international.

Le massacre de Cana est le crime de guerre le plus abominable, commis par Israël dans le cadre de sa politique délibérée consistant à prendre les civils comme cible de ses attaques.

## **II. Massacre de Cana**

Aux premières heures de la matinée du 30 juillet 2006, et dans le cadre de frappes aériennes intensives dirigées contre le village de Cana dans le Sud-Liban, un immeuble d'habitation de deux étages avec une cave s'est effondré sous l'impact d'un missile qui l'avait frappé directement et d'un autre très proche.

Les corps de 28 personnes (dont 14 enfants), tués lors de cette attaque criminelle ont été retirés des décombres du bâtiment où nous soupçonnons qu'il en reste d'autres.

Seize personnes, blessées, ont survécu à l'attaque.

Quarante-deux personnes s'étaient réfugiées dans cet immeuble qu'elles considéraient plus sûr que d'autres dans le voisinage, d'après les correspondants de presse.

Les équipes de secours et les membres de la presse qui sont venus à l'aide n'ont rien pu faire au début, car les frappes aériennes se poursuivaient et toutes les routes allant au village avaient été détruites.

Une enquête conduite par les autorités militaires libanaises n'a dévoilé aucun élément indiquant que des roquettes avaient été tirées à proximité du bâtiment.

Des avions de surveillance sans pilote survolent fréquemment le village, de sorte que les forces israéliennes devaient être informées de la présence de civils.

D'après Sarah Leah Whitson, Directrice de la Division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch, « les morts à Cana étaient le résultat prévisible de la campagne de bombardements aveugles lancée par Israël contre le Liban ».

Le massacre de Cana est un crime de guerre, dans la mesure où, en droit international, le fait de lancer des attaques délibérées contre la population civile en général ou contre des civils qui ne prennent pas directement part aux hostilités est considéré comme un crime de guerre.

Le fait d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus et qui ne sont pas des objectifs militaires, en sachant que ces attaques causeront incidemment des pertes en vies humaines et des blessures parmi la population civile, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel qui seraient manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu, constitue un crime de guerre.

Les destructions massives et l'appropriation de biens, non justifiées par des impératifs militaires et menées de manière illégale et aveugle, constituent un crime de guerre.

Avertir la population civile qu'elle doit quitter la zone ne permet pas à Israël de prétendre qu'il peut être dégagé de ses responsabilités au regard du droit international humanitaire coutumier.

En conséquence, Israël devrait être tenu pour responsable de ces crimes de guerre.

Beyrouth, le 4 août 2006

## **Annexes**

- 2 DVD (Ministère de l'information, New TV)
- 1 DVD de photos
- Rapport d'un officier de liaison
- Rapport des forces de sécurité interne
- Rapport de la Croix-Rouge libanaise
- Liste des victimes, établie sur la base de la liste communiquée par l'hôpital de Tyr

La flèche indique l'emplacement de la maison où s'est produit le massacre de Cana.

- Les médias, reprenant la télévision israélienne, ont publié une photographie de l'emplacement à partir duquel l'armée israélienne prétend que des missiles ont été tirés, qui diffère de la photographie ci-dessus sur les points suivants :
  1. Site plus plat, qui n'est bordé d'aucun wadi;
  2. Site à plus forte concentration d'habitations;
- La photographie ci-dessus montre clairement l'impossibilité d'installer une rampe de lancement sur le site pris pour cible en raison de l'étroitesse et de l'escarpement du chemin qui y mène.
- En outre, il y a lieu de noter que des tirs ne pouvaient provenir du site en question, vu qu'il donne sur l'ouest et que les tirs éventuels ne pouvaient être qu'en direction du sud.

**Site du massacre de Cana/Khariba**

Réf. : 1928/MM

Le 2 août 2006

**Objet : massacre commis par les forces israéliennes ennemies à Cana**

1. Le 30 juillet 2006, à 1 h 30, des appareils de l'armée de l'air israélienne ont attaqué un immeuble de deux étages avec cave, situé dans la localité de Cana et où se trouvaient de nombreux habitants qui avaient fui le bombardement incessant par Israël de cette localité.
2. Un appareil de l'armée de l'air ennemie a tiré sur l'immeuble en question un missile qui a touché le toit de l'immeuble, lequel s'est effondré sur la cave. Un second missile est tombé à proximité immédiate de l'immeuble visé.
3. À 7 heures, le même jour, des éléments de la défense civile et de la Croix-Rouge et une patrouille de l'armée libanaise se sont dirigés vers Cana pour participer aux secours et sauver les habitants, mais n'ont pas pu parvenir sur les lieux en raison de la concentration d'hélicoptères et de chasseurs ennemis qui survolaient le site visé.
4. À 9 heures, les opérations de secours ont débuté après que des contacts ont été pris avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en la personne du commandant Castignoli, ce qui a permis aux éléments susmentionnés de commencer les opérations de secours.
5. L'immeuble visé se trouve en contrefort d'un wadi.
6. Aucun missile n'a été tiré de Cana ni d'un quelconque autre lieu proche du site (selon les données disponibles).
7. L'équipe de secours de la FINUL est intervenue aux alentours de 14 heures.
8. Les médias israéliens ont rapporté les propos du chef d'état major de l'armée de l'air israélienne, le général Amir Eshel qui a tenté de brouiller les cartes en déclarant qu'il y avait « tout lieu de penser que l'immeuble contenait des substances qui ont fini par exploser, puisque selon des évaluations de l'armée, des substances explosives se trouvaient dans l'immeuble et ont explosé au bout de sept heures entraînant l'effondrement de ce dernier ».
9. Le *Ha'aretz* du 2 août 2006 a révélé que des doutes étaient apparus quant à la « version des faits présentée à la presse par l'armée israélienne » en ce qui concerne le bombardement de l'immeuble de Cana. Selon le quotidien susmentionné, il est apparu qu'aucune trace de rampe de lancement de missiles n'a été trouvée aux alentours ou à l'intérieur de l'immeuble pris pour cible par l'aviation israélienne. Le quotidien ajoutait que l'armée israélienne n'avait aucune information faisant état de la présence d'éléments du Hezbollah sur les lieux. Les données disponibles contredisent les allégations de l'armée israélienne et ses affirmations à la presse selon lesquelles des photographies montreraient un véhicule lance-roquettes entrant dans l'immeuble où s'étaient réfugiés les enfants et leurs proches à Cana.
10. Après le massacre perpétré par l'armée israélienne à Cana, un porte-parole de cette armée a déclaré que le Hezbollah avait tiré des obus de mortier à partir d'un lieu proche de l'immeuble bombardé.

11. Dans une autre déclaration, le chef de l'armée de l'air israélienne a affirmé qu'un missile avait été tiré d'un emplacement très proche de la maison dont le bombardement avait provoqué le massacre de Cana.

12. Le 2 août 2006, un porte-parole militaire israélien a déclaré sur le site Internet du quotidien *Ha'aretz* qu'au vu de l'enquête menée par l'armée israélienne pendant les deux jours précédents (trêve de 48 heures), il ne semble pas qu'il y ait eu des rampes de lancements de missiles à proximité de la maison prise pour cible à Cana. Ce porte-parole a réitéré ses regrets devant les pertes de vies civiles à Cana, en répétant qu'il s'agissait de victimes du Hezbollah qui ne s'étaient pas conformées aux ordres des forces de défense israéliennes leur enjoignant de quitter cette localité.

13. Coordonnées de l'immeuble pris pour cible : 108 640/142 900.

Pour information

*Destinataire :*

Son Excellence le Ministre des affaires étrangères et des émigrants

## **Direction générale de la sécurité intérieure**

**Le Directeur général**

### **Rapport du Directeur général de la sécurité intérieure sur le massacre perpétré par l'ennemi sioniste dans la localité de Cana**

Le 30 juillet 2006, à 1 h 30, des appareils de l'armée de l'air de l'ennemi israélien ont lancé plusieurs raids successifs sur la localité de Cana (district de Khariba). Deux raids ont pris pour cible un immeuble à trois niveaux, dont le niveau inférieur était occupé par 62 civils, dont la plupart ont été tués ou blessés. Les premières informations sur le nombre de morts et de blessés sont encore contradictoires.

Le 1<sup>er</sup> août 2006, le bilan définitif des victimes s'établissait à 27 morts (dont 16 enfants), 16 blessés (dont 3 enfants) et 7 disparus.

#### **Pièce jointe**

Deux tableaux récapitulatifs indiquant le nombre et l'identité des personnes mortes ou blessées au cours du massacre de Cana.

## **Croix-Rouge libanaise**

[Original : arabe]

### **Beyrouth, le 3 août 2006**

#### **À qui de droit**

Selon un rapport interne du chef des équipes chargées des premiers secours au Croissant-Rouge libanais daté du 31 juillet 2006 et portant la cote MQ-172/7/06, relatif au bombardement subi par un immeuble dans la région de Cana, ainsi que les témoignages de certains participants aux opérations de secours, le 30 juillet 2006, à 7 heures du matin, après un bombardement à l'artillerie de la région de Cana, des communications ont fait état de la présence de blessés et de morts sous les décombres de l'immeuble bombardé. Les ambulances se sont immédiatement dirigées vers les lieux mais les bombardements de la région ont repris, obligeant les ambulances à s'arrêter. Elles ont ensuite repris leur progression et ont tenté de se rapprocher de l'immeuble par plusieurs côtés mais sans succès en raison de l'ampleur des décombres et de l'intensité des bombardements qui se poursuivaient, alors même que des contacts avaient été pris avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin que les dispositions et communications nécessaires soient mises en place pour faciliter les opérations de secours. Les ambulances sont quand même parvenues à avancer jusqu'à 200 mètres environ du bâtiment bombardé. Les secouristes ont continué à pied et, avec l'aide de quelques habitants dans un premier temps, ont essayé d'évacuer le plus grand nombre de blessés possible jusqu'aux ambulances stationnées plus loin. À 8 heures du matin, après avoir obtenu la protection du CICR, les ambulances de la Croix-Rouge libanaise ont pu parvenir jusqu'au site même pour évacuer et soigner huit blessés et transporter 15 morts (dont 5 enfants). Les opérations de secours se sont poursuivies jusqu'à 19 heures, heure à laquelle les ambulances de la Croix-Rouge libanaise ont quitté les lieux.

## Nombre et identité des personnes tuées au cours du massacre de Cana

<i>Numéro</i>	<i>Identité</i>	<i>Âge (ans)</i>
1	Hasna Hashim	75
2	Hawra' Muhammad Qasim Shalhoub	12
3	Zahra' Muhammad Qasim Shalhoub	2
4	Lina Muhammad Mahmoud Shalhoub	30
5	Nabila Ali Amin Shalhoub	40
6	'Ula Ahmad Mahmoud Shalhoub	25
7	Khadija Ali Younis	31
8	Zeinab Muhammad Ali Amin Shalhoub	6
9	Fatima Muhammad Hashim	4
10	Maryam Hassan Muhsin	30
11	Itaf al-Zabad	45
12	Ruqayya Muhammad Hashim	7
13	Ahmad Mahmoud Shalhoub	55
14	Ibrahim Hashim	65
15	Ali Ahmad Hashim	3
16	Abbas Mahmoud Hashim	9 mois
17	Mahdi Mahmoud Hashim	68
18	Ibrahim Ahmad Hashim	7
19	Ja'far Mahmoud Hashim	10
20	Taysir Ali Shalhoub	39
21	Ali Ahmad Mahmoud Shalhoub	17
22	Yahya Muhammad Qasim Shalhoub	9
23	Ali Muhammad Qasim Shalhoub	10
24	Yusif Ahmad Mahmoud Shalhoub	6
25	Qasim Sameeh Shalhoub	9
26	Hussein Ahmad Hashim	12
27	Qasim Muhammad Shalhoub	7

### Nombre et identité des personnes blessées au cours du massacre de Cana

<i>Numéro</i>	<i>Identité</i>	<i>Âge (ans)</i>
1	Noor al-Houda Muhammad Al-Hashim	13
2	Najwa Ali Shalhoub	35
3	Rabab Mahmoud Yusif	41
4	Noor Muhammad Al-Hashim	13
5	Hiyam Ibrahim Hashim	31
6	Hala Ahmad Shalhoub	26
7	Iman Hussein Dimashq	19
8	Zeinab Ahmad Shalhoub	22
9	Fatima Kamal Kamal	inconnu
10	Muhammad Shalhoub	35
11	Ahmad Ibrahim Hashim	42
12	Muhammad Ali Shalhoub	41
13	Hassan Muhammad Shalhoub	4
14	Muhammad Qasim Shalhoub	37
15	Ali Musa Hashim	23
16	Jawad Ali Hashim	34